

Notification ci-dessous reçue nous informant que la commune de Saint-Eutrope-de-Born n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° IOME 2318045A du 23 juillet 2023.

**Les personnes ayant déposé un dossier en mairie seront informées par courriel et par téléphone.**

*Il convient de préciser que :*

*"L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTE1911312C du 10/05/2019 n'est pas satisfait".*

**Toute personne souhaitant obtenir plus de renseignements ou désirant consulter les annexes peut se présenter en Mairie.**



Service des sécurités  
Service interministériel de Défense  
et de Protection Civiles

Affaire suivie par :

Agen, le 26 septembre 2023

issances de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « sécheresse et réhydratation des sols » survenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Je vous informe que votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° IOME 2318045A du 23 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 26 septembre 2023, joint au présent courrier. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète  
Directrice de Cabinet

Juliette BEREGI

Madame Jocelyne COLIANDRE  
Maire de Saint-Eutrope-de-Born